

# LA LICENCE

## ET LE DROIT DU LICENCIÉ

Chaque adhérent à un club affilié à la Fédération Française de Karaté et Discipline Associées doit obtenir de son club dans les plus brefs délais la délivrance de sa licence pour la saison en cours.

La licence est délivrée par la Fédération, elle est obligatoire pour pratiquer et enseigner le karaté ou une discipline associée au sein d'une association affiliée à la FFKDA. Elle marque l'adhésion volontaire de son titulaire. L'association affiliée est donc tenue d'informer les personnes désirant être membre de l'association, et que leur adhésion entraînera la prise d'une licence FFKDA

La délivrance de votre licence se fait par votre club qui a reçu avant l'ouverture de la saison sportive, les formulaires de demande de licences. Les demandes de licences doivent être remplies et signées par chaque pratiquant, ou par son représentant légal, dès leur inscription au club.

L'association affiliée devra après vérification, adresser dans les plus brefs délais votre demande de licence à la Fédération.

La licence n'est valable qu'après son enregistrement informatique.

### Votre licence vous donne les droits suivants :

La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement de la fédération par la voix du représentant élu démocratiquement.

La licence est obligatoire pour enseigner et pratiquer le karaté ou disciplines associées au sein de la FFKDA

La licence vous permet d'avoir accès aux garanties d'assurance souscrites par la FFKDA

La licence permet de participer à toutes les compétitions Coupes, Championnats organisés par la Fédération ou ses organes déconcentrés.

La licence donne droit de se présenter aux examens de grade de ceinture noire organisés par la commission spécialisée des Dan et grades équivalents au niveau Régional, Interrégional et Fédéral

La licence donne le droit de se présenter aux examens spécifiques du brevet d'état 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.

En définitive, la licence vous donne le droit d'être membre de la fédération, d'être reconnu en son sein et de faire entendre vos idées.

Le président du comité Départemental  
Michel CHEVALIER